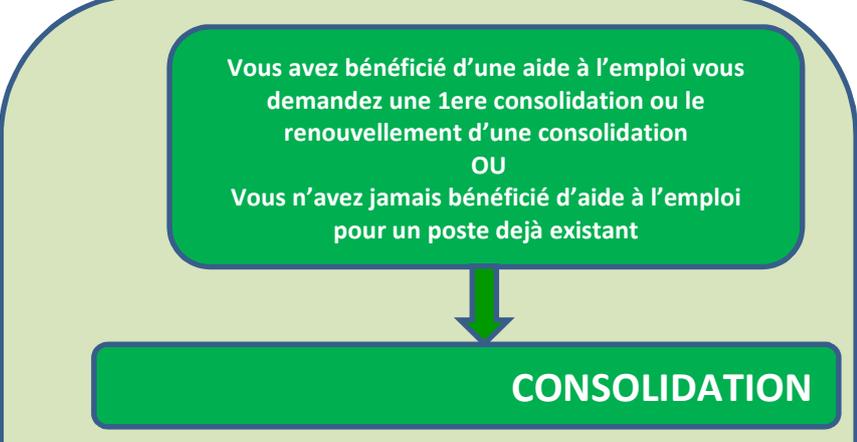
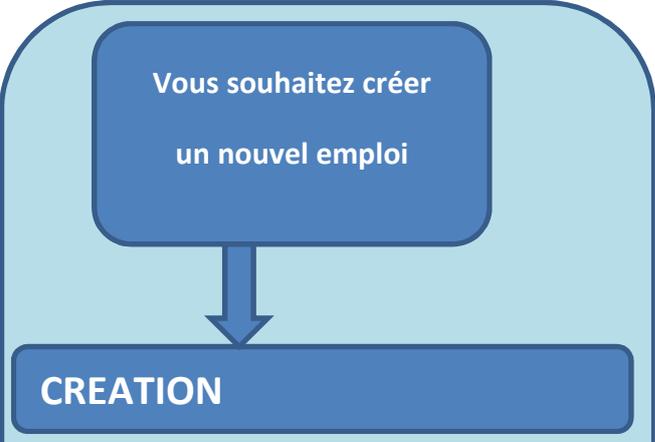


Demande de subvention
dans le cadre du dispositif
EMPLOI ANS 2021

CONDITIONS : SUR PRESENTATION DE LA FICHE INSTRUCTION et

- Exclusivement en CDI
- Contrat de travail de 24H hebdomadaire minimum
- Validé par la collectivité locale ou territoriale
- En conformité avec la note de cadrage fédérale

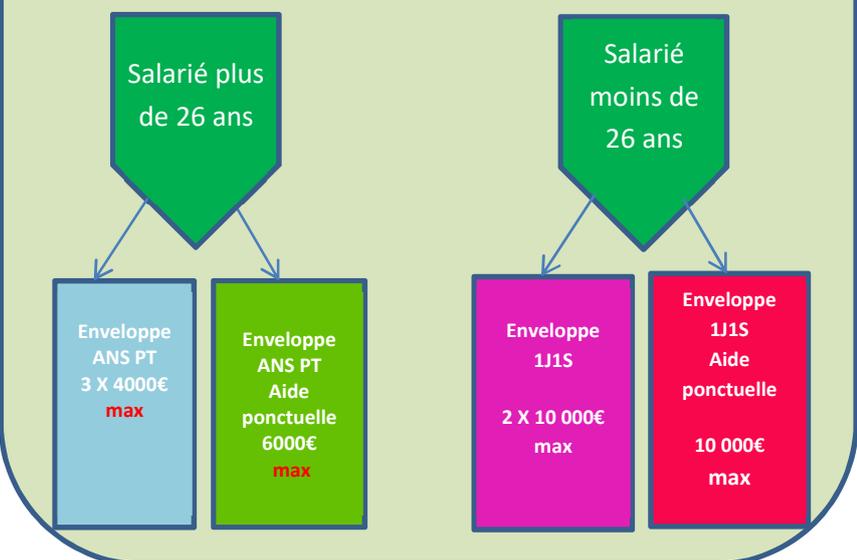


JE CONTACTE MON REFERENT EMPLOI (service instructeur- cf liste des contacts en SDJES ou DRAJES)

Je complète la fiche instruction et la transmets à mon service instructeur

Je complète ma demande de subvention sur Le Compte ASSO (code de mon département)

Instance du 8 JUILLET ou 14 SEPTEMBRE



Les montants sont donnés à titre indicatif. Ils pourront être ajustés au prorata du temps de travail, de la disponibilité des crédits, et, concernant les consolidations des subventions octroyées antérieurement